

Conseil Municipal du Jeudi 29 février 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/013

Date de la convocation : 22 février 2024

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 17

Représentés : 5

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hakim GIBERT, Caroline GARRIGUES, Kenan KOC.

Absents excusés : Pierre PELTIER, Philippe RIVES procuration à Eric MAUR, Olivier ARTHUR procuration à Laurent MARCHESI, Hélène CHARVET procuration à Caroline GARRIGUES, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Gwenaël MAGNANT, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Hakim GIBERT

OBJET : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION EXTENSION DE DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION URBAINE

Considérant que Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime a par Arrêtés du n° A2023-337 au 42023-347 du 12 avril 2023 donné l'autorisation d'exploitation d'un système de vidéo-protection sur la commune d'ISNEAUVILLE,

Considérant que la commune d'ISNEAUVILLE poursuit l'installation de son système de vidéo-protection sur son territoire par l'installation d'une troisième tranche d'équipements,

Considérant l'estimation prévisionnelle des travaux s'élevant à :

68 636.50 € HT

82 363.80 € TTC

VU – LE PLAN DE FINANCEMENT :

Montant de la dépense subventionnable HT : 68 636.50.00 €

Aide attendue au titre de la DETR

Taux d'intervention : 20 à 40 %

Subvention attendue	Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %	Si 35 %	Si 40 %
	13 727.30€	17 159.12 €	20 590.95 €	20 022.77 €	27 454.60 €

Sommes restant à la charge de la commune

Subvention attendue		Si 20 %	Si 25 %	Si 30 %	Si 35 %	Si 40 %
	Autofinancement	54 909.20 €	51 477.38 €	48 045.55 €	44 613.72 €	41 181.90 €
	Emprunt	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

1 - de donner son accord pour ces travaux d'équipement,

2 - de demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 pour ces travaux qui concernent l'opération 3 - SÉCURITÉ.

3 - d'autoriser Madame la Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier.

4 - d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2024.

Le secrétaire de séance,
Conseiller municipal,

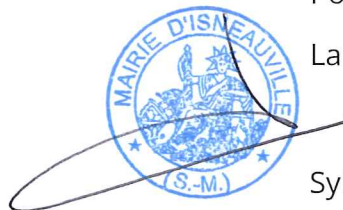
Hakim GIBERT



Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 1er mars 2024

Affichage : 1er mars 2024